

Code de vie

Pour les membres jeunes fréquentant





Région du Centre-du-Québec

Document approuvé par le conseil d'administration et l'équipe de travail le _____



En tant que membre de la <u>Maison des jeunes La Destination 12-17</u>, **les jeunes ont des droits et des responsabilités**. Ils se doivent de les honorer et de respecter l'ensemble des règlements internes pour assurer un climat agréable pour tous.



Les droits des membres :

- Je peux fréquenter la MDJ et participer aux activités;
- Je peux m'exprimer et faire valoir mes opinions;
- Je suis respecté dans mes idées et mes valeurs;
- Je peux me confier à un intervenant (e), obtenir de l'information, et ce, en toute confidentialité;
- J'ai le droit de vote dans les structures démocratiques (AGA);
- J'ai le droit de m'impliquer dans les structures démocratiques : assemblée générale annuelle (AGA), comité de jeunes (CJ), le conseil d'administration (CA) ou autres comités.



Les responsabilités des membres et règlements internes :

- Je respecte les gens et **les valeurs de la MDJ** soient le respect, la justice sociale, l'équité, la solidarité et la dignité de la personne;
- J'utilise un langage adéquat, exempt de sacre et de vulgarité, lorsque je m'exprime;
- La MDJ La Destination 12-17 opte pour une approche tolérance 0. Aucune possession, vente ou consommation de stupéfiants ou d'alcool n'est toléré dans la MDJ et aux alentours. Je ne peux consommer de boissons énergisantes à la MDJ;
- Aucun objet dangereux (couteau, arme, etc.) n'est toléré sur les lieux de la MDJ et aux alentours.
- La MDJ est un lieu non-fumeur donc il est interdit de fumer ou vapoter dans un périmètre de 9 mètres de la bâtisse;
- Je respecte les lieux et les équipements. Si je brise ou salis exprès ou par accident, je répare ou paie les coûts de la réparation ou du nettoyage;
- Je participe aux tâches ménagères ou autres;
- J'ai la responsabilité de m'impliquer dans mon milieu de vie, ma MDJ;
- Pour tout message envoyé aux animateurs par le biais de Facebook, je m'attends à une réponse de leur part durant leurs heures de travail uniquement;
- J'accorde une importance particulière à l'image de la MDJ dans la communauté et me comporte pour ne pas nuire à sa réputation auprès de la population. Je suis conscient.e que c'est les membres qui font la réputation;
- Je m'engage à participer aux activités auxquelles je m'inscris et à respecter les règlements de la MDJ et ce même à l'extérieur de celle-ci. Si je dois annuler ma présence à une activité où je m'étais inscrit, je dois en aviser l'équipe dans un délais d'au moins 24 heures. Je m'assure également d'avoir une raison valable pour annuler mon inscription et je suis conscient.e qu'une annulation à la dernière minute peut nuire au bon fonctionnement d'une activité.













Il est important de comprendre que tout manquement à un des règlements mentionnés ci-haut entraîne un avertissement. À la Maison des jeunes La Destination 12-17, nous fonctionnons en donnant un maximum de 3 avertissements avant une expulsion.

C'est-à-dire qu'au troisième avertissement donné par les animateurs, tu dois quitter la MDJ pour la journée, la soirée ou pour plus longtemps. Lors de ta prochaine visite, tu seras rencontré par un membre de l'équipe afin qu'on puisse faire un retour ensemble et éviter que la situation ne se reproduise.

	l est possible qu'une situation mérite une expulsion immédiate, sans que nous donnic	ons
3	3 avertissements au jeune, selon la gravité du geste.	

Moi,	, j'ai pris connaissance de me
droits et mes responsabilités, je suis en ac	cord et je m'engage à les respecter.
Signature du jeune membre	Date
Signature de l'intervenant (e)	Date

Félicitation! Tu es maintenant membre de la MDJ de Warwick!